Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)
Jeudi, 26 Juillet 2012 00:00 -

Jugeant "insuffisant" le nombre d'hôtels classés selon les nouvelles normes, la ministre en charge du tourisme lancera une concertation à la rentrée avec les hôteliers, afin d'"identifier les points de difficulté".

Le 24 juillet, les hôtels - et les autres types d'hébergement touristiques - ont basculé dans le nouveau dispositif de classement mis en place par la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (voir nos articles ci-contre). Les traditionnels panneaux octogonaux bleu marine avec leurs étoiles blanches sont donc supposés avoir été décrochés, pour laisser la place aux rectangles à pan coupé de couleur bordeaux ou argent mat (pour les cinq étoiles, l'une des nouveautés de la réforme du classement).
Il serait plus juste de dire que les hébergements touristiques auraient dû basculer dans le nouveau dispositif. Si l'on s'en tient aux hôtels - les hébergements les plus emblématiques -, seuls 8.000 des 20.000 établissements concernés arborent effectivement la nouvelle signalétique. Si ce chiffre n'est pas une surprise (voir notre article ci-contre du 13 juillet 2012), il témoigne cependant d'une montée en charge très insuffisante de la réforme, dont le principe remonte pourtant à trois ans. Un manque d'enthousiasme qui s'explique sans doute par le coût de mise en œuvre pour les établissements. Lors de la préparation de la loi de 2009, Hervé Novelli, alors secrétaire d'Etat au Tourisme, avait en effet estimé à dix milliards d'euros le coût de la mise aux normes des hôtels engendrée par la réforme du classement.
Dans une déclaration à l'AFP, la nouvelle ministre du Tourisme juge "insuffisant" le nombre d'hébergement classés selon les nouvelles normes et entend "permettre à un maximum d'hôtels d'entreprendre la démarche de classement". suite

Consultez la source sur Veille info tourisme: Classements touristiques Sylvia Pinel ouvre la porte à un aménagement de la réforme